



Dossier surendettement avec jugement tribunal

Par **moriaz**, le **23/05/2011** à **22:53**

Bonjour,

J'ai eu un jugement que je voudrais contester devant le tribunal d'Aix en Provence et je voudrais savoir si les condamnations financières, c'est à dire le plan qui a été mis en place par la juge, est suspensif.

Merci d'avance.